

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 9

Artikel: Les coiffures de l'armée
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les coiffures de l'armée.

La suppression du képi noir a été décidée, en principe, par une commission formée du chef du Département militaire fédéral, du chef d'Etat-major général, des chefs des services techniques et de l'intendance du matériel de guerre, avec leurs adjoints.

L'élite et la landwehr doivent arriver, progressivement, à n'avoir plus que deux coiffures : *le casque d'acier et le bonnet de police*. Pour atteindre ce résultat, on procédera à des essais systématiques et éliminatoires, au cours des années prochaines.

1. En 1922, dans chaque division, un régiment d'infanterie et quelques unités d'autres armes touchent le casque à la mobilisation et laissent le képi à l'arsenal. (Dans la 1^{re} division, par ex. le R. I. mont. 6 ; dans la 2^e division le R. carabiniers 12.) En démobilisant, les hommes reprennent leurs képis.

Aux prochaines manœuvres de cavalerie, un des partis portera le casque, l'autre le shako à aigrette.

2. Des essais semblables seront faits dans les écoles de recrues, durant le premier semestre de 1923.

3. Le képi noir sera remis encore à toutes les recrues de 1922 et de 1923, comme pièce d'équipement personnelle.

4. Le service technique continuera à étudier différents modèles de casquettes à visières, pouvant éventuellement remplacer le bonnet de police.

* * *

La suppression du képi noir est une excellente mesure. Nous ne sommes pas de ceux qui regretteront cette coiffure douloureuse dont on a déjà dit, avec raison, tout le mal possible. Mais, on peut se demander si la combinaison casque-bonnet de police est pratiquement applicable. Le casque d'acier est uniquement une coiffure de campagne ou de guerre, il ne se porte pas, comme le képi, pour la sortie ou pour le travail ordinaire, de sorte que le bonnet de police devra remplacer le képi pour la sortie, l'exercice, et ne se portera plus unique-

ment au quartier. On le verra, par la force des choses, se transformer en casquette.

En outre, l'homme ne peut guère sortir avec le bonnet dans lequel il a transpiré toute la journée, de là la nécessité, déjà reconnue par le service technique, de donner deux bonnets au soldat, dont l'un serait sans visière, et l'autre avec visière, par exemple.

Sous sa forme actuelle, le bonnet de police est, avant tout, une coiffure de quartier qui n'abrite ni du soleil, ni de la pluie. Nos hommes le portent mal, il est trop bas, pas assez étoffé et prend vite un air débraillé, parce qu'en général on l'enfonce jusqu'aux oreilles, ce qui le déforme complètement. Plus haut, moins étiqueté, semblable aux anciens modèles, il conserverait sa forme pointue et resterait plus longtemps convenable.

Il doit pouvoir se paqueter dans le sac, et ne saurait donc avoir de visière en cuir, ce qui complique encore la question.

Comme il ne convient pas à tous les genres de service, on a déjà commencé, cette année, des essais de bonnets à visière de drap. Ces essais ont suscité de violentes critiques dans le public. Car, chez nous, en matière de modes militaires, tout ce qui est nouveau, (sauf ce qui est étranger), tout ce qui s'écarte des formes habituelles et, surtout, tout ce qu'on croit inventé à Berne est qualifié d'horrible et d'inacceptable. Puis on s'habitue à l'horrible et on arrive à lui trouver des vertus cachées, et même à le déclarer traditionnel : le képi noir est là pour le prouver.

Cependant, on est frappé de la pauvreté d'imagination des inventeurs de modèles nouveaux. La casquette d'essai de 1922 rappelle à la fois le bonnet roumain et la casquette des cyclistes, dont elle n'est qu'une édition remaniée. Les modèles essayés en 1917 étaient beaucoup plus esthétiques. Nous avons dans nos musées d'innombrables types de coiffures militaires. Pourquoi ne pas s'inspirer davantage de nos vraies traditions. Pas n'est besoin de copier, mais les formes d'autrefois, adaptées aux besoins modernes, peuvent nous donner des leçons de goût et d'élégance, jusque dans les moindres détails. C'est un tort que de trop mépriser les qualités qui nous manquent.

Il faudrait aussi consulter « démocratiquement » les officiers de tous grades qui sont en contact avec le soldat, ainsi que les hommes de troupe qui auront à porter le futur couvre-chef. De pareilles décisions ont plus d'importance qu'on ne le croit dans les bureaux. Il y a, là aussi, un facteur psychologique qu'on ne doit pas négliger. Un cénacle restreint d'officiers supérieurs et de fonctionnaires est-il bien qualifié pour décider, en dernier ressort, de questions qui intéressent surtout la troupe ? Il y a bien les rapports sur les essais en cours dans les corps de troupes, mais on n'en tient guère compte ; c'est, pour finir, l'avis des bureaux qui l'emportera, envers et contre tous. Il en a toujours été ainsi.

Nous regrettons que le modèle rigide du capitaine De Collongny n'ait pas été mis à l'essai en son temps. Nous renvoyons ceux que cette question intéresse à l'article paru dans le numéro de mars 1920 de la *Revue militaire suisse* : « Les coiffures de notre armée et la suppression du képi ».

Le problème de la recherche d'une coiffure pratique, d'un vrai chapeau d'alpin, se posera aussi pour les troupes de montagne.

Enfin, la cavalerie, d'après une tradition constante et très légitime, revendiquera un type spécial. Le shako à aigrette actuel est certainement, depuis un siècle, notre coiffure militaire la plus réussie. Il a un caractère bien à lui, de la ligne, du chic, des détails heureusement choisis (étoile, gourmette). L'aigrette qui grandit l'homme corrige l'impression de lourdeur que pourrait donner le couvre-nuque garni d'acier, et complète la silhouette si populaire de nos dragons et de nos guides. Ce shako a été le témoin des progrès constants de la cavalerie pendant une longue période de travail intense. On peut dire qu'il a contribué à renforcer l'esprit de corps et la cohésion de l'arme.

Cet éloge ne s'adresse pas au shako étriqué, pointu et fuyant derrière, caricature de celui de la troupe, que se plaisent à porter les officiers de cavalerie.

En somme, le premier pas est fait. Le képi une fois disparu, on aura les coudées plus franches pour trouver la coiffure idéale « bonne à tout faire », pliable, légère et élégante qu'on promet à nos soldats, à côté du casque d'acier. Le problème est moins simple qu'on se le figure. Major DE VALLIÈRE.